



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

**Unité départementale des Yvelines**

Versailles, le 31 juillet 2023

**Affaire suivie par** : Pauline LE CLEAC'H  
**Courriel** : pauline.le-cleach@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** : 01 71 28 48 53  
**Affaire** : Inspection #AN-Seveso-Dominos  
**1A 185 526 2120 8**  
**PJ** : Rapport d'inspection

Monsieur,

Votre établissement situé Rue du Dr Roux à Gargenville (78440) a fait l'objet d'une inspection en date du 11 mai 2023.

Ce contrôle s'est déroulé dans le cadre de l'action nationale « Post-Lubrizol » décidée par la Ministre de la Transition Écologique et visant à vérifier la situation administrative ainsi que les conditions d'exploitation des activités économiques implantées dans une bande périphérique de 100 m autour des sites Seveso. L'objectif est en particulier de vérifier l'absence d'effets dominos.

L'inspection s'est déroulée de manière inopinée, dans le cadre d'une opération coordonnée de l'inspection des installations classées des Yvelines.

Cette inspection appelle de la part de l'inspection des installations classées les observations mises en annexe de la présente lettre. Vous trouverez copie ci-jointe du rapport de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'ingénieur de l'environnement,

Pauline LE CLEAC'H

L'inspecteur de l'environnement

Mathilde FAILLARD

Le Préfet, et par délégation,  
Pour la directrice, par subdélégation,  
La chef de l'unité départementale des  
Yvelines

Delphine DUBOIS

A l'attention de Monsieur VARIN,  
Responsable d'exploitation  
christophe.varin@aptima.fr

**à l'attention de M. VARIN**

**Copie** : -

## **ANNEXE : Liste des constats**

### **1 non conformité :**

- Proposition : lettre préfectorale (délai : 7 jours)  
L'exploitant doit remplacer l'extincteur réformé afin d'avoir les moyens de défense contre l'incendie nécessaires.

**FICHE D'INSPECTION « POST-LUBRIZOL »**  
**Bande de 100 m autour des sites SEVESO (seuil haut et seuil bas)**

<b>Nom de l'établissement inspecté :</b>	Déchetterie de Gargenville
<b>Adresse de l'établissement inspecté :</b>	Rue du Dr Roux 78440 GARGENVILLE



<b>Date de l'inspection :</b>	11/05/23
L'inspection a été réalisée au droit de la déchetterie de Gargenville (matérialisé en bleu sur la photo ci-dessus), établissement situé dans la bande des 100 mètres autour du site SEVESO Seuil Haut TOTAL Gargenville (matérialisé en rouge sur la photo ci-dessus).	
<b>Date de la précédente inspection :</b>	/
le cas échéant, est-ce que les thèmes des effets dominos, distance d'éloignements, stockages extérieurs avaient été abordés ? /	
le cas échéant, date du contrôle périodique + conclusions à préciser : /	

### L'activité et la situation administrative :

- Type d'activité ou activité principale à préciser :
  - **Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets**
- Activité connue de l'administration : **OUI**
- Si ICPE ou IOTA, mentionner le régime de l'établissement :
  - régime de l'établissement connu avant l'inspection : déclaration (rubrique 2710)
  - régime de l'établissement connu après l'inspection : déclaration

### L'inspection :

- Nom et fonction des personnes rencontrées :

**M. LAUNAY**

- Existence d'une SUP (*servitude d'utilité publique*), d'un PPRT, d'un DIRI (*document d'information sur les risques industriels*) ou d'un PAC (*porter à connaissance*) ?

**PPRT Total**

Réf. et date du doc. En vigueur :

**Arrêté n°2012361-0004 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement Pétrolier de Gargenville de la société Total Raffinage Marketing du 26 décembre 2012**

- Existence d'un plan de secours type POI/ER (*établissement répertorié élaboré par le SDIS*) ?

**NON**

- Existence d'un plan des locaux avec la description des dangers et la localisation des moyens de protection incendie ? **NON**

Le plan est-il disponible et transmissible au service de secours ? **NON**

- Connaissance de l'exploitant des dangers :

- de son installation et des zones d'effet associées (distances) ? **NON**

- venant de l'extérieur sur son installation ?

**NON**

Quel(s) site(s) voisin(s) impacte(nt) l'installation ?

**L'exploitant a connaissance du site Total à proximité mais pas de son classement Seveso seuil haut. L'exploitant n'a pas de consigne particulière en cas de déclenchement de la sirène Total et n'a pas de numéro de contact.**

- Clôture ?

Existence d'une clôture : **oui**

État de la clôture ? **Bon**

**Autre constat : l'exploitant indique la présence d'une télésurveillance mais qui est arraché régulièrement. La télésurveillance doit être à nouveau installée prochainement.**

- Propreté :

Propreté du site : **Bon**

Propreté des installations : **Bon**

**L'inspection a eu accès au local DDS (déchets diffus spécifique) et a constaté la présence d'une rétention qui sera vidangée en juin. L'inspection a constaté également la présence de batteries. L'exploitant indique que les batteries sont enlevées une fois par jour. L'inspection constate que les déchets huileux sont placés sur rétention.**

- Présence de produits/matières combustibles ou de liquides inflammables ou de déchets :

**OUI dans les conditions de stockage prévus**

- caractéristiques des produits : nature et localisation :
- Existence d'activités à proximité des stocks pouvant entraîner des effets dominos ?

**NON**

- En fonction du classement, vérifier les règles de stockage de produits/matières combustibles ou de liquides inflammables ou de déchets qui s'appliquent (AP, AM, AMPG, ...)

- Protection incendie et défense contre l'incendie :

- Existence d'un système de détection incendie ou équivalent ?

**Non mais la télésurveillance peut se déclencher si il y a une source de chaleur dû à l'incendie**

- Existence de moyens de lutte contre l'incendie :

Moyens internes : **Oui**

lesquels ? **extincteurs portatifs**

- Moyens externes : **pas à la connaissance de l'exploitant**

lesquels ?

État des moyens :

- Date de la dernière vérification : **mai 2023**

Réf. Réglementaire à indiquer :

Moyens suffisants ? **Un extincteur est indiqué comme réformé et n'a pas été remplacé. L'extincteur n'est également pas protégé de l'extérieur comme cela est prévu.**

**Non conformité :**

**Proposition : lettre préfectorale (délai : 7 jours)**

**L'exploitant doit remplacer l'extincteur réformé afin d'avoir les moyens de défense contre l'incendie nécessaires.**

- Procédures d'intervention :

- Existence de procédures d'intervention en période normale d'activité :

**NON**

- Existence de procédures d'intervention en dehors des périodes normales d'activité (week-end, nuit, jour férié, fermeture...) :

**NON**

- Avez-vous remarqué des éventuels initiateurs pouvant déclencher un accident sur le site Seveso voisin ?

**NON**

- Présence d'activités, notamment à proximité des limites de propriétés susceptibles d'engendrer des effets sur le site Seveso voisin ? (activités, procédés, stockages avec des produits inflammables, combustibles, explosifs, comburants...)

**NON**